

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 février 2024

La CGSS accueille une délégation nationale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) Ensemble, mobilisés pour soutenir et accompagner les entreprises Réunionnaises.

La CGSS Réunion accueille une délégation nationale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) du 5 au 8 février 2024. Cette délégation nationale est composée de :

- M. Daniel Couillaud, Président du CPSTI national,
- M. Franck Delvau, Président de la Commission nationale d'action sociale du CPSTI national,
- M. Olivier Maillebauu, Secrétaire général du CPSTI national,
- Mme Véronique Drulang, Directeur de l'action sociale et des partenariats TI à la Direction du recouvrement TI à l'Urssaf Caisse nationale.

Le CPSTI et son instance régionale, présidée par Mme Dominique Maillot, ont pour mission de représenter les travailleurs indépendants auprès des organismes de protection sociale, et ce notamment en :

- déterminant les orientations générales relatives à l'action sanitaire et sociale déployée spécifiquement en faveur des travailleurs indépendants,
- veillant à la qualité de service qui leur est rendue par le régime général,
- veillant à la bonne application aux travailleurs indépendants des règles relatives à leur protection sociale.

Cette semaine de visite officielle sera ponctuée de différents temps forts, notamment des échanges avec les instances et partenaires locaux en charge d'activités en lien avec les travailleurs indépendants.

La délégation nationale a à cœur d'aborder, à l'occasion de son passage à La Réunion, des thématiques telles que la situation économique actuelle à La Réunion, les spécificités relatives aux travailleurs indépendants du territoire ou encore le recours au fonds catastrophes et intempéries (FCI) pour les travailleurs indépendants sinistrés, suite au passage du cyclone Belal.

A ce jour, sur une centaine de demandes reçues, 55 dossiers FCI ont été traités pour un montant de 52 500€.

CYCLONE BELAL : LA SÉCURITÉ SOCIALE VIENT EN AIDE AUX CHEFS D'ENTREPRISE SINISTRÉS

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) a remis ce mardi 6 février, des chèques à des travailleurs indépendants sinistrés suite au passage du cyclone Belal. Ce dernier a durement frappé l'île de La Réunion et a occasionné des dégâts matériels pour de nombreux travailleurs indépendants.

Face à ce constat, le CPSTI a mobilisé son Fonds Catastrophe et Intempéries (FCI). Celui-ci permet de financer une aide d'urgence aux travailleurs indépendants actifs victimes de catastrophe ou d'intempéries pour répondre à leurs besoins les plus urgents du fait de l'atteinte de leurs locaux professionnels ou de leurs outils de production.

Cette aide permet d'accompagner les travailleurs indépendants se trouvant dans une situation temporairement difficile avec une trésorerie insuffisante pour honorer leurs cotisations sociales personnelles courantes et leur éventuel échéancier de paiement.

Cette remise de chèque du Fonds Catastrophe et Intempéries par le CPSTI et la CGSS, illustre la valeur de solidarité portée par les services de la sécurité sociale en faveur des chefs d'entreprise en difficulté.

CONTACT PRESSE :

David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re